

Décision

Générale

colonial

Décision n° 676 relative au départ de Mme Maignien de Mersuay

n° 676

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 juin 1949

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro
30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

An lieu de : « Art. 2. — Mme Malignien de Mersuny se rendrn en France par voie maritime pour compter du 10 juin 1949... », Lire : « Art. 2. — Mme Mnigulen de Mersnay se rendra en France pnr voie aérienne pour compter du 20 juin 1949... » (Le resite sans changement.)

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.